

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 portant création du Diplôme Universitaire CARDIOLOGIE DU SPORT, modifié par les arrêtés du 22 mai 2006, du 10 juillet 2017, du 03 juillet 2018 et du 02 juillet 2019,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire CARDIOLOGIE DU SPORT.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur HATEM Stéphane (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur François LHUISSIER (MCU)

Docteur Laurent UZAN

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 01 mars 2024

Le doyen de la faculté de santé Sorbonne Université



Bruno RIOU